

Egalement, tous les aspects des programmes nationaux et internationaux, qui relèvent du MDN ou d'un comité interministériel et qui concernent la vente de production militaire ou encore la coopération dans l'armement, tombent sous la responsabilité du sous-ministre adjoint associé de cette division.

La figure 1.3 présente un schéma du cadre institutionnel ainsi que des principaux programmes reliés au partage canado-américain de la production de défense. Du côté canadien, les trois principaux ministères appelés, à un niveau ou à un autre, à assister le MDN pour la production de défense sont ceux des Affaires extérieures de l'Industrie et du Commerce et des Approvisionnements et Services.

Alors que le ministère des Affaires extérieures intervient principalement au niveau de l'orientation des politiques de défense, il apporte également une contribution aux exportations en émettant les permis nécessaires pour la vente à l'étranger des armes fabriquées au Canada. Cette approbation est requise par la "Loi sur les licences d'exportation et d'importation".

C'est le ministère de l'Industrie et du Commerce qui est le plus directement impliqué dans les différents programmes conjoints de production de défense. En fait, le ministère de l'Industrie et du Commerce administre le "Programme conjoint de production de matériel de défense" établi par les gouvernements canadien et américain et le "Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense" établi conjointement par le ministère de la Défense nationale et le ministère de l'Industrie et du Commerce. De plus, le ministère de l'Industrie et du Commerce administre deux programmes de soutien à la recherche et au développement, et la "Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques", à l'intérieur desquels une aide financière à la recherche et au développement à caractère militaire peut être accordée. Le secrétariat de la Défense américain via le "Domaine de coopération pour le développement"<sup>(11)</sup> mentionné dans la première section, peut être amené à jouer un rôle au niveau du "Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense" et de la "Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques".